



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASALABRIVA

2^{ème} convocation

N°01/2024-1

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de janvier à 18h00, le Conseil Municipal de Casalabriva s'est réuni sous la Présidence de Monsieur MICHELETTI Vincent, Maire

Etaient présents (5) : Micheletti Vincent, Renucci Sandrine, Olivesi Madeleine, Vandini Marie-Claude, Vittori Marie-Thérèse,

Représentés (0) :

Absents (5) : Etori Lionel, Massaro Gilles, Muselli Michel, Pajanacci Jean-Paul, Pastorino Julien

Secrétaire de séance : Madame Renucci Sandrine.

Objet : Base d'adressage-phase 2

Le Président rappelle que par délibération du 23 janvier 2023 le conseil avait approuvé l'élaboration de la base d'adressage de la commune et voté le plan de financement pour sa première partie.

On doit aujourd'hui achever cette opération par la fourniture et pose des plaques de rues et de numéros.

Il présente au conseil le devis de la société RDC 20 représentée par Mr POLI Dominique pour un montant de 10 128.80 € TTC.

Le conseil après en avoir délibéré décide de valider cette opération et vote le plan de financement suivant :

- Dépenses : 9208 € HT – 10 128.80 € TTC
- Recette : Subventions 80 % de 9 208 € : 7 366.40 €
- Part contributive de la commune : 2 762.40 €

La commune s'engage conformément aux attentes de la Collectivité de Corse au respect de la toponomie Corse.

Le conseil après en avoir délibéré décide d'approuver à l'unanimité la proposition du Président.

Ainsi Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Date de la convocation : 25.01.2024

Affichée à Casalabriva, le 01 février 2024

Publié sur le site interne le 01 février 2024

Le Maire
Micheletti Vincent



La secrétaire de séance
Renucci Sandrine





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE CASALABRIVA

2^{ème} convocation

N°02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de janvier à 18h00, le Conseil Municipal de Casalabriva s'est réuni sous la Présidence de Monsieur MICHELETTI Vincent, Maire
Etaient présents (5) : Micheletti Vincent, Renucci Sandrine, Olivesi Madeleine, Vandini Marie-Claude, Vittori Marie-Thérèse,

Représentés (0) :

Absents (5) : Ettori Lionel, Massaro Gilles, Muselli Michel, Pajanacci Jean-Paul, Pastorino Julien

Secrétaire de séance : Madame Renucci Sandrine.

Objet : Emploi agent technique saisonnier

Le Président expose que pour l'entretien du village durant la période estivale il serait nécessaire de créer un poste d'agent saisonnier art. L 332.23.2 pour une durée maximum de 6 mois.

Le conseil après en avoir délibéré décide d'approuver à l'unanimité la proposition du Président.

Ainsi Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Date de la convocation : 25.01.2024

Affichée à Casalabriva, le 01 février 2024

Publié sur le site interne le 01 février 2024

Le Maire
Micheletti Vincent

La secrétaire de séance
Renucci Sandrine

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens » accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000715-20240128-02-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2024